

Écrit par le 22 avril 2026

5 millions de masques distribués par la Région à partir de jeudi

Ecrit par le 22 avril 2026



Ecrit par le 22 avril 2026

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va recevoir une cargaison de 5 millions de masques chirurgicaux mercredi 22 avril prochain. Le lendemain, ces masques seront distribués selon les modalités établies par le comité d'éthique sanitaire réunissant le Conseil régional ainsi que l'ARS (Agence régionale de santé).

« Depuis le 21 mars, les collectivités territoriales ont obtenu du Gouvernement le droit d'acquérir des masques sur les marchés internationaux, explique Renaud Muselier, président de la Région. Immédiatement, et dès le 22 mars, nous avons passé une commande importante de 5 millions de masques. »

L'occasion pour le président de la Région de remercier publiquement le Gouvernement français et le groupe marseillais CMA-CGM grâce à qui le Conseil régional a pu consolider la commande et ainsi que le volet logistique, via sa filiale Ceva Logistics. « Grâce à ce travail collectif, nous avons pu sécuriser cette filière, avec un intermédiaire local particulièrement fiable et honnête », insiste Renaud Muselier qui n'a pas oublié les masques rachetés au triple du prix par des intermédiaires américains sur le tarmac même des aéroports chinois juste avant leur chargement à destination de la France.

Priorité aux soignants, aux forces de l'ordre et aux petites communes

Le Conseil régional et l'ARS ont souhaité que cette répartition soit menée dans la plus grande transparence et bâtie autour de principes clairs avec « une priorité absolue aux soignants et à tous ceux qui les accompagnent dans cette mission », « un geste significatif pour les forces de l'ordre chargées de faire respecter le confinement » ainsi qu'un soutien aux petites et moyennes communes de la région.

« Il s'agit de les aider à mettre en place des dispositifs de solidarité et à préparer les phases de déconfinement », assure le président de la Région.

Dans le détail, 3,5 millions de masques seront distribués aux soignants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 millions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux et 1,5 million pour les pharmacies ainsi que les médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes, kinés, aides à domicile indépendants, dentistes...), 500 000 pour les forces de l'ordre et 1 million pour les 900 communes de la région de moins de 20 000 habitants, avec un plancher de 100 masques par commune, au prorata de leur population.

30 000 masques commandés par Sorgues

Dans le même temps, la municipalité de Sorgues vient de commander 30 000 masques et lance un appel aux couturières afin de pouvoir faire face à l'éventuel déconfinement progressif prévu à partir du 11 mai prochain avec le port du masque recommandé, voire obligatoire. Dans cette optique, la Ville de Sorgues a commandé 30 000 masques. Un approvisionnement qui comprendra 20 000 masques en tissu, et donc réutilisables, et 10 000 masques médicaux.

Par ailleurs, la Ville a acquis tissu, fils et élastiques et propose d'offrir le matériel ainsi qu'un patron homologué par l'Afnor (Association française de normalisation) à toutes les personnes qui voudraient confectionner bénévolement des masques à leur domicile où le matériel pourra leur être livré.

Écrit par le 22 avril 2026

En parallèle, un atelier de confection a été mis en place au sein de la salle des fêtes pour permettre à des agents municipaux bénévoles de participer à l'opération. Ces agents municipaux auront également pour mission de préparer les commandes des couturières à domicile. L'installation de machines à coudre sur place permettra également d'accueillir les couturiers(ères) ne disposant pas de l'outil de fabrication et souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Naturellement, sur place, l'ensemble des mesures barrières seront scrupuleusement respectées avec une distance entre les postes de réalisation, des lingettes désinfectantes ainsi que du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition. Pour participer à cette opération, il faut contacter le 06 42 54 23 58.

140 000 masques pour la Cove

Même stratégie pour la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) qui a aussi commandé 140 000 masques, soit 2 par habitants. Pris en charge financièrement pour moitié par la Cove, et pour l'autre moitié par chacune des communes selon leur nombre d'habitants, la distribution sera organisée dans chaque commune selon des modalités qui permettront la protection de tous. Une mobilisation publique qui n'empêche cependant pas les initiatives individuelles locales. Ainsi, Patricia Vautrin, couturière autodidacte installée à Carpentras disposant de sa propre marque 'Chat noir', a gracieusement offert 100 masques au personnel de la Cove. Ces protections ont été remises aux agents de ramassage assurant la collecte des déchets et au service Petite Enfance accueillant les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavillon également

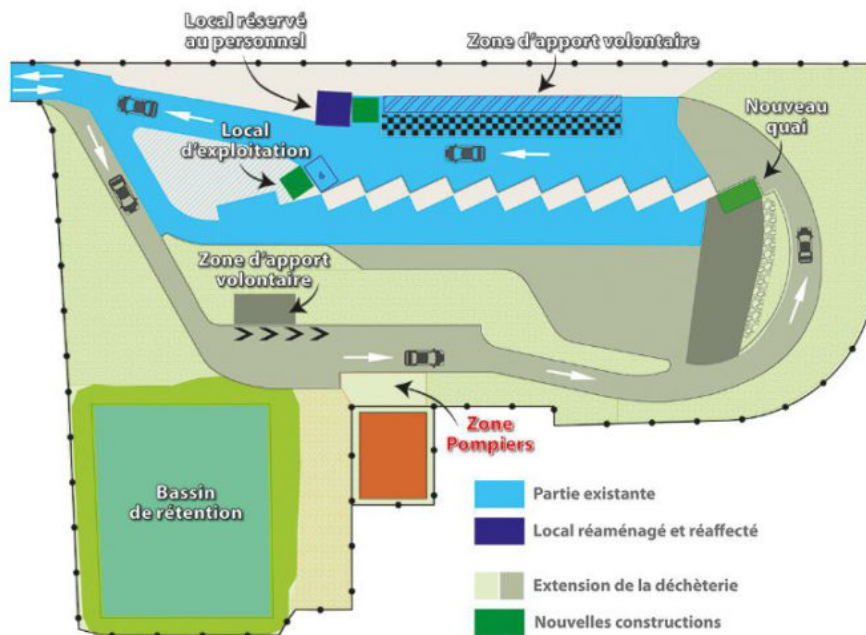
De son côté la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) se sont engagées à fournir des masques de protection à l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

En marge de l'action de collectivité, là aussi on assiste à de nombreuses initiatives privées comme celle d'un médecin, d'une association et d'une commerçante de l'Isle-sur-la-Sorgue qui, avec l'appui de la Ville, ont lancé un projet bénévole pour permettre la fabrication à large échelle de masques de protection grand public en tissu à destination des habitants.

Rappelons qu'il y a quelques jours, c'est la ville de Cavillon qui a commandé 30 000 masques, un pour chaque Cavillonnais. Des masques 'made in France' commandés auprès d'une société hexagonale utilisant notamment un textile écocertifié 100 % coton.

Ecrit par le 22 avril 2026

L'Isle-sur-la-Sorgue ouvre une déchèterie pour les professionnels



Conformément aux consignes de l'Etat et aux problèmes posés par certaines évacuations de déchets, les déchèteries ont été fermées au public en raison du confinement lié à l'épidémie de Covid 19. Cependant la Communauté de communes Pays-des-Sorgues-Monts-de-Vaucluse (CCPSMV) a souhaité mettre en place un service minimum à la déchèterie de L'Isle-sur-la-Sorgue pour les professionnels à partir de ce vendredi 10 avril.

Pour continuer l'activité économique

Par ce dispositif, la CCPSMV a souhaité faciliter la continuité de l'activité économique des artisans et entreprises du territoire, en proposant cette solution pour l'évacuation de leurs déchets.

Les infos pratiques

Ce site sera ouvert les mardis et vendredis de 9h à 12h. L'accès est réservé uniquement aux usagers munis de leur carte de déchèterie pour professionnel. Tout usager se présentant avec une carte de

Ecrit par le 22 avril 2026

déchèterie pour particulier ou autre se verra refuser l'accès au site. Les professionnels ayant du retard sur le paiement de leurs factures correspondant à leurs passages précédents, ne seront pas autorisés à entrer sur le site. Les apports sont limités à 3 m3 par jour, tous types de déchets acceptés confondus et seul l'accès aux véhicules de moins de 3,5 tonnes est autorisé sur la déchèterie (Les poids lourds sont interdits). Un surveillant pratiquera systématiquement un contrôle à la barrière d'entrée, portant sur les cartes d'accès et les identités des professionnels ainsi que la nature des chargements.

Nature des apports

Les apports des professionnels sont soumis au règlement intérieur actuellement en application, notamment : l'accès est réservé uniquement aux professionnels du territoire ou travaillant sur le territoire munis d'un justificatif et suivant la tarification en vigueur (deux tarifs de passages différents : du territoire = 28 € / passage, hors territoire mais réalisant un chantier sur le territoire = 48 € / passage). Certains déchets comme les DDS (déchets diffus spécifiques ménagers), pneumatiques, extincteurs, bouteilles de gaz et DEEE (déchet d'équipement électrique électronique) sont refusés.

Déchèterie de l'Isle-sur-la-Sorgue, Chemin agriculture. 04 90 21 43 11

www.paysdessorgues.fr

Plus verte la ville

Ecrit par le 22 avril 2026



Déjà commune la plus verte de Vaucluse parmi les grandes villes du département, la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue achève le chantier de végétalisation du parking du Portalet.

Situé au nord de la ville, ce site a déjà bénéficié en novembre d'une première tranche de travaux permettant la plantation de 7 arbres sur la partie centrale du parking. Il s'agit de 4 savonniers et 3 aulnes de Corse. Des essences adaptées aux conditions climatiques de notre région qui bénéficient d'un encadrement en bordure et de la mise en place de paillage et de plantes couvre-sol comme le lierre pour réduire l'évapotranspiration. Ce sont ces derniers aménagements, faisant l'objet d'une seconde phase, qui se terminent à la fin de ce mois.

L'opération s'inscrit dans le cadre du plan de végétalisation de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue auquel participe financièrement le Conseil départemental de Vaucluse à hauteur de 13 200€ à travers son dispositif '20 000 arbres en Vaucluse'. Le plan de végétalisation de la Venise comtadine a pour objectif l'amélioration du cadre de vie, l'extension du couvert végétal, l'apport d'ombrage, de confort et d'oxygène, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la désimperméabilisation des sols. Il vise aussi à freiner la pollution atmosphérique et à soutenir la biodiversité par la plantation d'essences variées luttant ainsi contre les maladies épidémiques...

Ce plan a déjà permis de planter 1 200 arbustes et plantes vivaces et 90 arbres sur le territoire de la commune.

Ecrit par le 22 avril 2026

« Ne pas confondre dette et mauvaise gestion »



Dénonçant une vision simpliste de la situation suite à la publication en novembre dernier par le Figaro d'un classement des 52 villes de plus de 10 000 habitants les plus endettées de France où la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue figure en 40e position, Pierre Gonzalvez, maire de la Venise comtadine, regrette que l'on confonde dette et mauvaise gestion. Pour ce dernier, cet amalgame ne doit pas éclipser les efforts consentis par la Ville - et plus généralement les collectivités locales - pour continuer à trouver de nouvelles ressources et assurer l'avenir du territoire.

Ecrit par le 22 avril 2026

«Quand nous sommes arrivés à la tête de la municipalité en 2008, le montant de la dette s'élevait à près de 36 M€», explique Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette dernière avait augmenté de 17 M€ en 7 ans. Le budget était alors structurellement déficitaire. Nous étions asphyxiés ! Dans le même temps, nous avons subi une double peine avec la crise bancaire et financière de 2008 à la suite de laquelle les établissements bancaires ont mis en place de nouveaux critères de prêt. Notre premier mandant a donc visé à redresser et assainir une situation ayant frôlé un temps la tutelle financière de l'Etat.»

«Il y a 12 ans l'endettement représentait alors 72 années de remboursement pour la Ville, poursuit l' élu l'islois. Aujourd'hui, nous avons ramené ce prévisionnel à moins de 13 ans mais avant cela il a fallu prendre des mesures draconiennes en activant tous les leviers de la rigueur budgétaire : réduction des charges, maîtrise des dépenses, réduction de la masse salariale, mutualisations avec l'intercommunalité...»

Pour la Ville, ce changement s'est immédiatement traduit par une baisse régulière des effectifs. Le nombre d'agents communaux est ainsi passé de 380 personnes en 2008 à 290 agents à ce jour. La commune a eu recours à la hausse de la fiscalité afin de sécuriser son budget et maintenir sa capacité d'investissement car il a fallu continuer à assurer la gestion des écoles (réalisation notamment d'une maternelle et d'une école durant cette période), de la voirie ainsi que soutenir les projets urbains ou encore de logement.

■ Un désengagement de l'Etat estimé à 7,4 M€ depuis 2014

«On a commencé à aller mieux à l'horizon 2010/2013, rappelle Pierre Gonzalvez. C'est à ce moment-là que nous avons pris de plein fouet le désengagement financier régulier de l'Etat au profit des collectivités locales. » La DGF (Dotation globale de fonctionnement) fondant comme neige au soleil, la disparition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, l'envol des pénalités SRU (Solidarité et renouvellement urbain), l'augmentation des prélèvements du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources inter- communales et communales)... En tout, le 'manque à gagner' pour la ville est estimé à 7,4 M€ entre 2014 et 2020.

«Malgré tous ces handicaps, nous avons réussi à renverser la tendance en créant les conditions d'un autofinancement* positif depuis 5 ans maintenant», insiste le maire dont la Ville parvient désormais à se désendetter de 500 000€ par an là où elle perdait 625 000€ en 2008. Chaque année, la commune emprunte entre 2 et 2,2M€ et rembourse entre 2,6 et 2,8 M€. Par ailleurs, la municipalité a réussi à augmenter le montant de ses investissements entre 2014 (3,9 M€) et 2018 (5,07 M€) sans avoir eu à augmenter les impôts depuis 6 ans tout en préservant une enveloppe constante aux associations (720 000€ par an) depuis 2014.

«La situation se rétablit progressivement mais la démarche ne subvient pas à tous les besoins, regrette le maire qui perçoit entre 400 000€ à 550 000€ de moins par an de la part

Ecrit par le 22 avril 2026

de l'Etat. Ainsi, pour continuer à bâtir l'avenir de notre territoire, il faut innover comme nous l'avons fait notamment l'an dernier en accueillant nos premières fermes photovoltaïques (voir encadré).» De quoi générer une première enveloppe de 580 000€ suivie du versement d'un loyer annuel de 10 000€ par an pendant 10 ans pour un premier projet et de 377 000€, augmenté ensuite d'un loyer annuel de 37 700€ lors des 15 premières années du bail.

■ Des parkings qui rapportent

«Chaque année, il faut être agile pour créer de nouvelles recettes, martèle le premier magistrat de l'Isle-sur-la-Sorgue. C'est ce que nous avons encore tenté de faire avec la création de parkings payants en régie. Certes il a fallu emprunter 2,07M€ entre 2015 et 2017 mais aujourd'hui ces aires de stationnement à proximité du centre-ville permettent de dégager des recettes annuelles de près 850 000€ par an.» C'est également dans cette logique d'innovation que la Ville s'est dotée depuis fin 2016 d'une stratégie d'attractivité pour renforcer sa compétitivité : '[Isle-sur-la-Sorgue Village-monde](#)'. Pour cela, une démarche de mécénat pour mobiliser les entreprises autour de projets locaux d'intérêt général via la création d'une fondation d'intérêt public s'est mise en place autour de cette marque de marketing territorial visant à mobiliser les acteurs économiques privés, touristiques et culturels.

L'Isle-sur-la-Sorgue veut aussi faire le pari du patrimoine allié à la puissance de transformation du numérique. Une ambition qui se traduit par le chantier d'implantation d'une 'camera obscura' au cœur de la tour médiévale dite 'Tour d'argent', permettant à l'édifice de devenir une attraction unique en France et de générer, dès 2021, de nouvelles recettes en régie ou encore de la prise en charge d'un centre de ressources patrimoine, numérique et art digital - le Grenier numérique - qui accueille, à l'image d'une pépinière, de jeunes entreprises innovantes et en recherche d'implantation sur le territoire islois. Une zone économique, située route de Caumont, doit aussi se développer d'ici 2 ans pour accueillir des PME autour d'une thématique unique.

Inauguration d'un skatepark en novembre dernier préfigurant la réalisation d'un parc de sports urbains à l'entrée de la ville, création d'un espace médical municipal en 2020, nouveaux sanitaires publics gratuits quai Lices Berthelot, lutte contre l'habitat indigne (voir ci-dessous)... Autant d'autres dossiers finalisés ou en cours d'aboutissement.

« Nous avons fait le pari de lancer des projets audacieux pour activer le cercle vertueux d'un développement économique favorable à la commune et au territoire tout en conservant la capacité de

Ecrit par le 22 avril 2026

la Ville à maintenir des services à ses habitants : gratuité de l'accueil périscolaire, gratuité du centre d'art local ou encore prix réduits pour l'accès à la piscine municipale et à la restauration scolaire, conclut Pierre Gonzalvez qui se déclare « très optimiste sur l'avenir de cette ville qui compte 19 800 habitants mais qui doit aussi faire face aux besoins d'une cité accueillant plus de 500 000 visiteurs au printemps et en été au fil de festivités, marchés de brocante et animations. »

Laurent Garcia

** La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la Ville et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de la Ville à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la Ville et peut s'analyser comme une ressource durable.*

Un permis de louer contre l'habitat indigne

Depuis le 1er janvier 2020, les propriétaires de logements situés dans le périmètre du centre ancien de l'Isle-sur-la-Sorgue seront soumis à un permis de louer au travers d'une autorisation préalable de mise en location, conditionnant ainsi la conclusion d'un bail. Délivrée sous un mois, la demande d'autorisation préalable devra être renouvelée par le bailleur à chaque nouvelle mise en location et devient caduque au bout de deux ans. Le délai d'un mois court à compter du dépôt de la demande. L'absence de réponse de la commune vaut autorisation préalable de mise en location. Grâce à cet outil de contrôle (intégrant notamment un diagnostic technique et une potentielle visite), la Ville disposera de moyens de lutter contre les bailleurs peu scrupuleux et marchands de sommeil proposant à la location des logements dégradés. Ce dispositif issu de la loi Alur (pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 permet aux collectivités de contrôler l'état des logements avant leur mise en location. En 2018, l'État avait renforcé ce dispositif suite au drame de la rue d'Aubagne à Marseille avec la loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Contact : Direction habitat, environnement-développement durable du territoire : 04 90 38 68 40 ou <https://facilhabitat.gouv.fr/parcours-pas-a-pas>

Du photovoltaïque participatif

Depuis l'an dernier, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue accueille ses premières fermes photovoltaïques d'une puissance totale de 1,97 MWc, produisant chaque année 2 900 000 kWh, soit les besoins

Ecrit par le 22 avril 2026

énergétique d'environ 1 210 personnes. Réalisé par la société montpelliéraine Valeco suite à un appel d'offres lancé en août 2016, un premier projet a vu le jour au terme d'un chantier de 6 mois, entre avril et septembre 2019, dans le quartier Saint-Gervais. Il comprend la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'hippodrome et du boulodrome ainsi que la réalisation d'ombrières sur le parking de l'hippodrome. Un second projet doit aussi sortir de terre d'ici 2021 au nord du quartier Saint-Antoine, sur le site de l'ancienne déchetterie des Calottes. Des projets pour lesquels Valeco s'est engagée à mettre en œuvre un financement participatif permettant aux habitants de la commune d'investir une partie de leur épargne dans des projets qui contribuent au développement de leur territoire.

En chiffres

41,45 M€ de dettes

Il y a 12 ans l'endettement représentait alors 72 années de remboursement pour la Ville. Aujourd'hui, ce prévisionnel a été ramené à moins de 13 ans.

500 000€ de désendettement par an

Depuis 5 ans la commune a retrouvé un autofinancement positif qui lui permet notamment de se désendetter de 500 000€ par an là où elle perdait 625 000€ en 2008.

7,4M€ de désengagement de l'Etat estimés par la Ville depuis 2014

5,07M€ d'investissements

Malgré une situation budgétaire serrée la Ville a pu augmenter le montant de ses investissements entre 2014 (3,9 M€) et 2018 (5,07 M€) sans avoir eu à augmenter les impôts ni à rogner sur la part consacrée aux associations (720 000€ par an) depuis 2014.